

CHAPITRE XVII.—COMMERCE INTÉRIEUR.

SYNOPSIS.

	PAGE.		PAGE.
SECTION 1. ECHANGES INTERPROVINCIAUX	607	SECTION 6. BREVETS D'INVENTION, DROITS	625
SECTION 2. LE COMMERCE DES GRAINS...	609	D'AUTEUR ET MARQUES DE COMMERCE.	627
Sous-section 1. Organismes d'Etat pour		SECTION 7. POIDS ET MESURES.....	627
la réglementation du commerce des		SECTION 8. INSPECTION DE L'ÉLECTRICITÉ	628
grains ou pour lui venir en aide....	609	ET DU GAZ.....	628
Sous-section 2. Mouvement du blé ca-		SECTION 9. RECENSEMENT DES ÉTABLIS-	630
nadien, campagne de 1938-39.....	611	SEMENTS DE COMMERCE ET DE SERVICE.	630
Sous-section 3. Distribution, entrepo-		Sous-section 1. Magasins de gros et au-	631
sage et inspection des principales		tres établissements ne vendant pas au	631
grandes récoltes canadiennes.....	612	détail.....	631
SECTION 3. MARCHANDAGE DU BÉTAIL ET		Sous-section 2. Établissements de com-	633
DES PRODUITS ANIMAUX.....	617	merce de détail et de service.....	633
SECTION 4. ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES....	623	SECTION 10. RÉGIE ET VENTE DES BOIS-	644
SECTION 5. PRIMES.....	625	SONS ALCOOLIQUES AU CANADA.....	644

Le commerce intérieur est vaste et compliqué: il embrasse toute valeur ajoutée aux denrées échangées à l'intérieur des provinces comme entre elles par les agences et services d'emmagasinage, de distribution et de vente tels que les chemins de fer, les compagnies de navigation, les entrepôts, les magasins de gros et de détail, les institutions financières, etc. Il s'étend même aux services destinés à récréer la population tels que les théâtres, les sports, etc.

Les ressources variées des différentes parties du pays ont déterminé un vaste échange de produits et la tâche de fournir marchandises et services pour la consommation ou l'usage d'une population de 11,315,000 âmes là où ils sont requis suppose une plus forte dépense d'activité économique que n'exige la poursuite du volumineux commerce d'exportation canadien, si élevée que soit dans ce domaine la position du Dominion parmi les pays.

Section 1.—Échanges interprovinciaux.*

Le Canada peut être divisé en cinq grandes régions économiques, leur caractère étant déterminé par les occupations de la population de chacune d'elles:—

1. *La région des pêcheries, des forêts et des mines de l'Est*, comprenant la vallée du St-Laurent, son estuaire et le littoral de l'Atlantique, c'est-à-dire la plus grande partie des Provinces Maritimes, la partie nord de la province de Québec (sans l'ancien territoire de l'Ungava) et une partie de l'Ontario septentrional.

2. *La région agricole et industrielle de l'Est*, constituée par les superficies en culture des Provinces Maritimes, du Québec et de l'Ontario. Dans ces deux dernières provinces, ces régions en culture s'étendent le long des rives du St-Laurent et de ses tributaires.

3. *La région agricole centrale*, qui embrasse le territoire s'étendant de la vallée de la rivière Rouge aux Rocheuses et de la frontière internationale approximativement au 56° lat. N.

4. *La région des pêcheries, des forêts et des mines de l'Ouest*, comprenant l'Alberta occidentale, la Colombie Britannique et la partie sud du Yukon.

* Révisé par G. S. Wrong, B.Sc., chef de la Branche des Transports et Utilités Publiques, Bureau Fédéral de la Statistique.